



PROGRAMME

Passerelle IAS 2 > IAS 1 50h

En suivant la formation passerelle IAS de 50 heures, passez du niveau 2 au niveau 1 et devenez courtier ou mandataire d'intermédiaire en assurance.
Inscrivez-vous directement à l'ORIAS à l'issue de la formation !





Passerelle IAS 2 > IAS 1

Programme de formation prévu à l'article R512-II du Code des assurances pour les intermédiaires en assurance.

Durée

La formation a une durée de 50 heures

Objectifs

- **Acquérir** les connaissances fondamentales au regard du programme d'Intermédiaire en Assurances en vue de l'obtention d'un statut auprès de l'ORIAS,
- **Maîtriser** la réglementation propre au marché de l'assurance,
- **Savoir analyser** les « risques » du marché,
- **Développer** les savoirs généraux liés à l'exercice de la profession.

Compétences

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Répondre aux exigences du livret formation posées par la loi pour les courtiers en Assurance (délivrance du livret niveau I)
- Répondre aux exigences capacité professionnelle pour être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS en tant que Courtier en assurance ou Agent général.

Public visé

Toute personne souhaitant exercer le métier de courtier en assurance.

Il n'y a pas de diplôme nécessaire pour s'inscrire à la formation.

Prérequis

Pour accéder à cette formation, le stagiaire doit être titulaire d'un livret de formation IAS Niveau 2.

Bloc de compétences

Cette formation n'est pas accessible par blocs de compétences.

Débouchés

Courtier en assurance, Agent général.

Suite du parcours

La formation permet de travailler, immédiatement dans le domaine du courtage en assurance (vente et conseil de produits d'assurance).

Le titulaire de l'IAS peut également postuler, avec de l'expérience, à des postes dans le domaine banque assurance.

Equivalences

De niveau Master : vérifier si votre diplôme est éligible sur www.orias.fr (ou)

Inscrits au RNCP dans la classification NSF 313, niveaux I, I/II ou II : vérifier si votre diplôme est reconnu sur www.cncp.gouv.fr

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Au moyen d'un accès elearning, le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires au métier d'IAS. Le temps minimum de formation est de 50 heures. Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours sur e-learning
- Les contrôles de connaissances et études de cas fournis par l'organisme de formation

Le responsable pédagogique est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à support@espace-elearning.fr, par téléphone au 03.62.26.36.50, ou sur l'outil elearning (question posée en direct).

Modalités d'évaluation

Chaque cours se termine par un contrôle de connaissances.

L'ORIAS, l'organisme qui délivre l'habilitation et le numéro pour devenir Intermédiaire en Assurance, nous impose un taux de réussite 70% en moyenne. De notre côté, chaque cours est validé lorsque l'apprenant a obtenu une note supérieure à 70% sur le contrôle de connaissance du cours.

Taux de réussite à la formation

Le taux de réussite pour cette formation est supérieur à 95%.

Cliquez sur le lien pour consulter le détail des taux de réussite par formation : [Statistiques formations](#)



Pour rappel, la formation IAS Niveau 2 comporte au minimum 3 cours, dont 2 cours obligatoires :

- Cours 1 : Savoirs Généraux
- Cours 2 : Assurances de personnes

Pour valider la passerelle IAS 2 vers IAS 1, vous devez suivre les cours manquants. En fonction des cours déjà étudiés durant l'IAS 2, vous devrez choisir 2 cours parmi les 3 ci-dessous.

COURS 3 : ASSURANCE VIE ET CAPITALISATION (25 HEURES)

MODULE 1 : LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS

1. Les composantes du patrimoine
2. Les régimes matrimoniaux
3. Les régimes successoraux
4. Le principe de la retraite

MODULE 2 : LES PRINCIPALES CATEGORIES DE CONTRATS

1. Assurances en cas de vie / assurances en cas de décès / assurances mixtes.
2. Contrats en euros et contrats en unités de compte.

MODULE 3 : LES SPECIFICITES DE L'ASSURANCE VIE

1. Le contrat d'assurance vie : souscription, versements, sorties, fiscalité
2. Les obligations de l'assureur
3. Les évolutions réglementaires récentes et le marché de l'assurance vie

COURS 4 : LES CONTRATS COLLECTIFS (25 HEURES)

MODULE 1 : L'ASSURANCE DE GROUPE

1. Définition
2. Caractère obligatoire ou facultatif de l'adhésion
3. Modalités d'adhésion et information due à l'adhérent
4. Tarification et paiement
5. Résiliation du contrat
6. Spécificités de l'assurance emprunteur

MODULE 2 : CONTRATS COLLECTIFS AU PROFIT DES SALARIES

1. Les conditions de mise en place du contrat
2. Contrats de prestations complémentaires de retraite
3. Contrats de prévoyance et d'assurance complémentaire santé
4. Le plan d'épargne salariale

COURS 5 : LES ASSURANCES DE BIENS ET RESPONSABILITES (25 HEURES)

MODULE 1 : L'APPRECIATION ET LA SELECTION DU RISQUE

1. L'identification des besoins
2. L'appréciation des risques encourus
3. Les critères d'acceptation d'un risque
4. La prévention et la protection

MODULE 2 : LES DIFFERENTS TYPES DE CONTRATS

1. L'assurance automobile
2. L'assurance habitation
3. Les autres assurances de biens et responsabilités : responsabilité civile, protection juridique, assistance
4. Les assurances affinitaires

MODULE 3 : LES ASSURANCES DES RISQUES D'ENTREPRISE

1. La responsabilité civile des mandataires sociaux
2. La responsabilité civile entreprise
3. Les dommages aux biens
4. Les pertes d'exploitation
5. L'homme clé

MODULE 4 : LA VIE DU CONTRAT

1. La formation du contrat
2. Le paiement des cotisations
3. Le règlement des sinistres
4. La résiliation du contrat

Une question ?

Nous sommes à votre écoute



 duoforma

03 62 26 36 50

du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et 14h à 17h30

duoforma.fr